



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4554

Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLASSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

**2019/4554 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite « La Martinière ». De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le Budget Primitif 2019 accompagné du rapport et de la délibération sur ce Budget Primitif 2019, approuvé par la Fondation Claude Martin doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du Budget Primitif 2019 se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	891 000,00 €	891 000,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	891 000,00 €	891 000,00 €
Crédits d'investissement votés	191 332,17 €	191 332,17 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section d'investissement	191 332,17 €	191 332,17 €
Total cumulé	1 082 332,17 €	1 082 332,17 €

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2019 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Où l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

1 - Le Budget Primitif pour l'exercice 2019 de la Fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM